



Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 novembre 2017 concernant la commercialisation des matériels de multiplication de plantes fruitières et des plantes fruitières destinées à la production de fruits

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la directive d'exécution (UE) 2025/145 de la Commission du 29 janvier 2025 modifiant la directive d'exécution 2014/98/UE en ce qui concerne les organismes réglementés non de quarantaine de l'Union que sont *Tobacco ringspot virus*, *Tomato ringspot virus*, *Pucciniastrum minimum* (Schweinitz) Arthur et l'agent de la mosaïque du figuier et rectifiant ladite directive d'exécution en ce qui concerne les mesures relatives à *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider ;

Vu la loi du 17 novembre 2017 relative à la commercialisation des matériels de multiplication de plantes fruitières et des plantes fruitières destinées à la production de fruits ;

Vu les avis de la Chambre d'agriculture et de la Chambre de commerce ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. L'annexe I du règlement grand-ducal modifié du 23 novembre 2017 concernant la commercialisation des matériels de multiplication de plantes fruitières et des plantes fruitières destinées à la production de fruits est modifiée comme suit:

- 1° dans la seconde colonne du tableau intitulée «ORNQ», en ce qui concerne l'espèce «*Ficus carica* L.», les mentions «Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes» et «Agent de la mosaïque du figuier [FGM000]» sont supprimées ;
- 2° dans la seconde colonne intitulée «ORNQ», dans la catégorie «Champignons et oomycetes» associée au genre «*Vaccinium* L.», la mention «*Pucciniastrum minimum* Sydow & P. Sydow [THEKMI]» est ajoutée.

Art. 2. A l'annexe II du même règlement, le tableau est remplacé par le tableau suivant :

«

Genre ou espèce	ORNQ
<i>Castanea sativa</i> Mill.	Champignons et oomycètes <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld [PHYTRA]
<i>Citrus</i> L., <i>Fortunella</i> Swingle et <i>Poncirus</i> Raf.	Bactéries <i>Spiroplasma citri</i> Saglio et al. [SPIRCI] Champignons et oomycètes <i>Plenodomus tracheiphilus</i> (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley [DEUTTR] Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes Agent du cristacortis des agrumes [CSCC00] Viroïde de l'exocortis des agrumes [CEVD00] Agent de l'impetratura des agrumes [CSI000] Virus des taches foliaires des agrumes [CLBV00] Virus de la psorose des agrumes [CPSV00] Virus de la tristeza des agrumes (isolats de l'UE) [CTV000] Virus de la panachure infectieuse des agrumes [CVV000] Viroïde de la cachexie des agrumes [HSVD00]
<i>Corylus avellana</i> L.	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes Virus de la mosaïque du pommier [APMV00]
<i>Cydonia oblonga</i> Mill.	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes Virus des taches chlorotiques du pommier [ACLSV0] Agent du bois souple du pommier [ARW000] Virus du bois rayé du pommier [ASGV00] Virus du bois strié du pommier [ASPV00] Agent de la nécrose de l'écorce du poirier [PRBN00] Agent de l'écorce fendue du poirier [PRBS00] Viroïde du chancre pustuleux du poirier [PBCVD0] Agent de la rugosité de l'écorce du poirier [PRRB00] Agent des pustules jaunes du cognassier [ARW000]
<i>Fragaria</i> L.	Bactéries <i>Xanthomonas fragariae</i> Kennedy & King [XANTFR] Champignons et oomycètes <i>Colletotrichum acutatum</i> Simmonds [COLLAC] <i>Phytophthora cactorum</i> (Lebert & Cohn) J. Schröter [PHYTCC] <i>Phytophthora fragariae</i> C. J. Hickman [PHYTFR] Nématodes

	<i>Aphelenchoides besseyi</i> Christie [APLOBE] <i>Aphelenchoides blastophthorus</i> Franklin [APLOBL] <i>Aphelenchoides fragariae</i> (Ritzema Bos) Christie [APLOFR] <i>Aphelenchoides ritzemabosi</i> (Schwartz) Steiner & Buhrer [APLORI] Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes Virus de la mosaïque de l'arabette [ARMV00] Virus des taches annulaires du framboisier [RPRSV0] Virus de la frisolée du fraisier [SCRV00] Virus des taches annulaires latentes du fraisier [SLRSV0] Virus du bord jaune du fraisier [SMYEV0] Virus de la marbrure du fraisier [SMOV00] Virus du liséré des nervures du fraisier [SVBV00] Virus des anneaux noirs de la tomate [TBRV00]
<i>Juglans regia</i> L.	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes Virus de l'enroulement foliaire du cerisier [CLRV00]
<i>Malus</i> Mill.	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes Virus des taches chlorotiques du pommier [ACLSV0] Viroïde de la pomme ridée [ADFVD0] Agent de la plastomanie du pommier [AFL000] Virus de la mosaïque du pommier [APMV00] Agent du bois souple du pommier [ARW000] Viroïde de l'épiderme balafré du pommier [ASSVD0] Agent de la craquelure étoilée de la pomme [APHW00] Virus du bois rayé du pommier [ASGV00] Virus du bois strié du pommier [ASPV00] <i>Candidatus Phytoplasma mali</i> Seemüller & Schneider [PHYPMA] Altérations sur fruits: fruit atrophié du pommier [APCF00], fruits bosselés [APGC00], fruits cabossés de Ben Davis, maladie des taches liégeuses [APRSK0], craquelure étoilée, roussissement annulaire [APLP00], fruits verruqueux <i>Tomato ringspot virus</i> [ToRSV0]
<i>Olea europaea</i> L.	Champignons et oomycètes <i>Verticillium dahliae</i> Kleb [VERTDA] Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes Virus de la mosaïque de l'arabette [ARMV00] Virus de l'enroulement foliaire du cerisier [CLRV00] Virus des taches annulaires latentes du fraisier [SLRSV0]

<i>Prunus dulcis</i> (Miller) Webb	Bactéries <i>Xanthomonas arboricola</i> pv. <i>pruni</i> (Smith) Vauterin et al. [XANTPR] Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes Virus des taches chlorotiques du pommier [ACLSV0] Virus de la mosaïque du pommier [APMV00] <i>Candidatus</i> Phytoplasma <i>prunorum</i> Seemüller & Schneider [PHYPPR] Virus de la sharka [PPV000] Virus du rabougrissement du prunier [PDV000] Virus des taches annulaires nécrotiques des <i>Prunus</i> [PNRSV0] <i>Tomato ringspot virus</i> [ToRSV0]
<i>Prunus armeniaca</i> L.	Bactéries <i>Xanthomonas arboricola</i> pv. <i>pruni</i> (Smith) Vauterin et al. [XANTPR] Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes Virus des taches chlorotiques du pommier [ACLSV0] Virus de la mosaïque du pommier [APMV00] Virus latent de l'abricotier [ALV000] <i>Candidatus</i> Phytoplasma <i>prunorum</i> Seemüller & Schneider [PHYPPR] Virus de la sharka [PPV000] Virus du rabougrissement du prunier [PDV000] Virus des taches annulaires nécrotiques des <i>Prunus</i> [PNRSV0] <i>Tomato ringspot virus</i> [ToRSV0]
<i>Prunus avium</i> L. et <i>Prunus cerasus</i> L.	Bactéries <i>Xanthomonas arboricola</i> pv. <i>pruni</i> (Smith) Vauterin et al. [XANTPR] Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes Virus des taches chlorotiques du pommier [ACLSV0] Virus de la mosaïque du pommier [APMV00] Virus de la mosaïque de l'arabette [ARMV00] <i>Candidatus</i> Phytoplasma <i>prunorum</i> Seemüller & Schneider [PHYPPR] Virus de la marbrure annulaire verte du cerisier [CGRMV0] Virus de l'enroulement foliaire du cerisier [CLRV00] Virus de la marbrure foliaire du cerisier [CMLV00] Virus de la marbrure brune nécrotique du cerisier [CRNRM0] Virus 1 et 2 de la petite cerise [LCHV10], [LCHV20] Virus de la sharka [PPV000] Virus du rabougrissement du prunier [PDV000] Virus des taches annulaires nécrotiques des <i>Prunus</i> [PNRSV0]

	Virus des taches annulaires du framboisier [RPRSV0] Virus des taches annulaires latentes du fraisier [SLRSV0] Virus des anneaux noirs de la tomate [TBRV00] <i>Tomato ringspot virus</i> [ToRSV0]
<i>Prunus domestica</i> L., <i>Prunus salicina</i> Lindley et autres espèces de <i>Prunus</i> L. sensibles au virus de la sharka dans le cas des hybrides de <i>Prunus</i> L.	Bactéries <i>Xanthomonas arboricola</i> pv. <i>pruni</i> (Smith) Vauterin et al. [XANTPR] Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes Virus des taches chlorotiques du pommier [ACLSV0] Virus de la mosaïque du pommier [APMV00] <i>Candidatus</i> Phytoplasma <i>prunorum</i> Seemüller & Schneider [PHYPPR] Virus des taches annulaires latentes du myrobolan [MLRSV0] Virus de la sharka [PPV000] Virus du rabougrissement du prunier [PDV000] Virus des taches annulaires nécrotiques des Prunus [PNRSV0] <i>Tomato ringspot virus</i> [ToRSV0]
<i>Prunus persica</i> (L.) Batsch	Bactéries <i>Xanthomonas arboricola</i> pv. <i>pruni</i> (Smith) Vauterin et al. [XANTPR] Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes Virus des taches chlorotiques du pommier [ACLSV0] Virus de la mosaïque du pommier [APMV00] Virus latent de l'abricotier [ALV000] <i>Candidatus</i> Phytoplasma <i>prunorum</i> Seemüller & Schneider [PHYPPR] Viroïde de la mosaïque latente du pêcher [PLMVD0] Virus de la sharka [PPV000] Virus du rabougrissement du prunier [PDV000] Virus des taches annulaires nécrotiques des Prunus [PNRSV0] Virus des taches annulaires latentes du fraisier [SLRSV0] <i>Tomato ringspot virus</i> [ToRSV0]
<i>Pyrus</i> L.	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes Virus des taches chlorotiques du pommier [ACLSV0] Agent du bois souple du pommier [ARW000] Virus du bois rayé du pommier [ASGV00] Virus du bois strié du pommier [ASPV00] <i>Candidatus</i> Phytoplasma <i>pyri</i> Seemüller & Schneider [PHYPPY] Agent de la nécrose de l'écorce du poirier [PRBN00] Agent de l'écorce fendue du poirier [PRBS00] Viroïde du chancre pustuleux du poirier [PBCVD0] Agent de la rugosité de l'écorce du poirier [PRRB00]

	Agent des pustules jaunes du cognassier [ARW000]
Ribes L.	Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes Virus de la mosaïque de l'arabette [ARMV00] Virus de la réversion du cassis [BRAV00] Virus de la mosaïque du concombre [CMV000] Virus associé à la chlorose des nervures du groseillier à maquereau [GOVB00] Virus des taches annulaires du framboisier [RPRSV0] Virus des taches annulaires latentes du fraisier [SLRSV0]
Rubus L.	Champignons et oomycètes <i>Phytophthora</i> spp. de Bary [1PHYTG] Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes Virus de la mosaïque du pommier [APMV00] Virus de la mosaïque de l'arabette [ARMV00] Virus de la nécrose du Rubus ou de la ronce [BRNV00] <i>Candidatus Phytoplasma rubi</i> Malembic-Maher <i>et al.</i> [PHYPRU] Virus de la mosaïque du concombre [CMV000] Virus du rabougrissement buissonnant du framboisier [RBDV00] Virus de la marbrure foliaire du framboisier [RLMV00] Virus des taches annulaires du framboisier [RPRSV0] Virus de la chlorose des nervures du framboisier [RVCV00] <i>Raspberry yellow spot</i> [RYS000] Virus du réseau jaune du Rubus [RYNV00] Virus des taches annulaires latentes du fraisier [SLRSV0] Virus des anneaux noirs de la tomate [TBRV00] <i>Tomato ringspot virus</i> [ToRSV0]
Vaccinium L.	Champignons et oomycètes <i>Phytophthora ramorum</i> (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld [PHYTRA] Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes Ophiovirus associé à Blueberry mosaic [BLMAV0] <i>Blueberry red ringspot virus</i> [BRRV00] Virus de la brunissure nécrotique de la myrtille [BLSCV0] Virus du choc de la myrtille [BLSHV0] <i>Blueberry shoestring virus</i> [BSSV00] <i>Candidatus Phytoplasma asteris</i> Lee <i>et al.</i> [PHYPAS] <i>Candidatus Phytoplasma pruni</i> [PHYPPN] <i>Candidatus Phytoplasma solani</i> Quaglino <i>et al.</i> [PHYPSO] <i>Cranberry false blossom phytoplasma</i> [PHYPFB] <i>Tobacco ringspot virus</i> [TRSV0]

	<i>Tomato ringspot virus</i> [ToRSV0]
--	---------------------------------------

»

Art. 3. L'annexe IV du même règlement est modifiée comme suit :

1° Le point 8° est remplacé par le texte suivant :

« 8. ***Malus Mill.***

a) Toutes les catégories

Inspections visuelles

Des inspections visuelles sont effectuées une fois par an.

b) Catégorie initiale

Échantillonnages et analyses

Chaque plante mère initiale est échantillonnée et analysée quinze ans après son acceptation en tant que plante mère initiale, puis tous les quinze ans, en vue de la recherche d'ORNQ figurant à l'annexe II, autres que les maladies apparentées aux viroses et les viroïdes, et en cas de doutes quant à la présence d'ORNQ figurant à l'annexe I.

Prescriptions relatives au site de production, au lieu de production ou à la zone

Lorsque, par dérogation, il est permis de produire des matériels initiaux dans un champ non protégé des insectes, conformément à la décision d'exécution (UE) 2017/925 de la Commission¹, les prescriptions suivantes s'appliquent en ce qui concerne *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider, *Erwinia amylovora* (Burrill) Winslow *et al.* et *Tomato ringspot virus*:

i) *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale sont produits dans des zones reconnues exemptes de *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider, ou
- aucun symptôme de *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites ;

ii) *Erwinia amylovora* (Burrill) Winslow *et al.*:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale sont produits dans des zones reconnues exemptes d'*Erwinia amylovora* (Burrill) Winslow *et al.*, ou
- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale du site de production ont été inspectés au cours de la dernière saison

¹ Décision d'exécution (UE) 2017/925 de la Commission du 29 mai 2017 autorisant temporairement certains États membres à certifier les matériels initiaux d'espèces déterminées de plantes fruitières produites dans un champ non protégé des insectes et abrogeant la décision d'exécution (UE) 2017/167 (JO L 140 du 31.5.2017, p. 7, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2017/925/oj).

végétative complète, et tous les matériels de multiplication et les plantes fruitières présentant des symptômes d'*Erwinia amylovora* (Burrill) Winslow et al., ainsi que toutes les plantes hôtes environnantes, ont été immédiatement arrachés et détruits ;

iii) *Tomato ringspot virus* [ToRSV]:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale sont produits dans des zones reconnues exemptes du ToRSV, ou
- aucun symptôme du ToRSV n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été immédiatement arrachées et détruites.

c) Catégorie de base

Échantillonnages et analyses

Dans le cas de plantes mères de base qui ont été entretenues dans des installations à l'épreuve des insectes, une partie représentative de plantes mères de base est échantillonnée et analysée tous les quinze ans en vue de la recherche de *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider.

Dans le cas de plantes mères de base qui n'ont pas été entretenues dans des installations à l'épreuve des insectes, une partie représentative de plantes mères de base est échantillonnée et analysée tous les trois ans en vue de la recherche de *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider; une partie représentative de plantes mères de base est échantillonnée et analysée tous les quinze ans sur la base d'une évaluation du risque d'infection de ces plantes en vue de la recherche d'ORNQ figurant à l'annexe II, autres que *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider et autres que *Tomato ringspot virus*, les maladies apparentées aux viroses et les viroïdes, et en cas de doutes quant à la présence d'ORNQ figurant à l'annexe I.

Les plantes mères de base sont échantillonnées et analysées tous les vingt ans en vue de la recherche de *Tomato ringspot virus*.

Prescriptions relatives au site de production, au lieu de production ou à la zone

i) *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie de base sont produits dans des zones reconnues exemptes de *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider, ou
- aucun symptôme de *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider n'a été observé, sur le site de production, sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie de base au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate sont arrachées et immédiatement détruites.

ii) *Erwinia amylovora* (Burrill) Winslow et al.:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie de base sont produits dans des zones reconnues exemptes d'*Erwinia amylovora* (Burrill) Winslow et al., ou
- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie de base sur le site de production ont été inspectés au cours de la dernière saison végétative complète, et tous les matériels de multiplication et les plantes fruitières présentant des symptômes d'*Erwinia amylovora* (Burrill)

Winslow et *al.*, ainsi que toutes les plantes hôtes environnantes, ont été immédiatement arrachés et détruits.

iii) *Tomato ringspot virus* [ToRSV]:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie de base sont produits dans des zones reconnues exemptes du ToRSV, ou
- aucun symptôme du ToRSV n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie de base du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été immédiatement arrachées et détruites.

d) Catégorie certifiée

Échantillonnages et analyses

Dans le cas de plantes mères certifiées qui ont été entretenues dans des installations à l'épreuve des insectes, une partie représentative de plantes mères certifiées est échantillonnée et analysée tous les quinze ans en vue de la recherche de *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider.

Dans le cas de plantes mères certifiées qui n'ont pas été entretenues dans des installations à l'épreuve des insectes, une partie représentative de plantes mères certifiées est échantillonnée et analysée tous les cinq ans en vue de la recherche de *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider; une partie représentative de plantes mères certifiées est échantillonnée et analysée tous les quinze ans sur la base d'une évaluation du risque d'infection de ces plantes en vue de la recherche d'ORNQ figurant à l'annexe II, autres que *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider et autres que *Tomato ringspot virus*, les maladies apparentées aux viroses et les viroïdes, et en cas de doutes quant à la présence d'ORNQ figurant à l'annexe I.

Les plantes mères certifiées sont échantillonnées et analysées tous les vingt ans en vue de la recherche de *Tomato ringspot virus*.

En cas de doutes quant à la présence d'ORNQ figurant aux annexes I et II, il est procédé à des échantillonnages et à des analyses des plantes fruitières certifiées.

Prescriptions relatives au site de production, au lieu de production ou à la zone

i) *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie certifiée sont produits dans des zones reconnues exemptes de *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider, ou
- aucun symptôme de *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider n'a été observé, sur le site de production, sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie certifiée au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate sont arrachées et immédiatement détruites, ou

- des symptômes de *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider ont été observés, sur le site de production, sur 2 % au maximum des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie certifiée au cours de la dernière saison végétative complète, et ces matériels de multiplication et ces plantes fruitières, de même que toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate, ont été arrachés et immédiatement détruits, et un échantillon représentatif des matériels de multiplication et des plantes fruitières asymptomatiques restants dans les lots dans lesquels des matériels de multiplication et des plantes fruitières symptomatiques ont été trouvés a été analysé et déclaré exempt de *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider.

ii) *Erwinia amylovora* (Burrill) Winslow et al.:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie certifiée sont produits dans des zones reconnues exemptes d'*Erwinia amylovora* (Burrill) Winslow et al., ou
- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie certifiée sur le site de production ont été inspectés au cours de la dernière saison végétative complète, et tous les matériels de multiplication et les plantes fruitières présentant des symptômes d'*Erwinia amylovora* (Burrill) Winslow et al., ainsi que toutes les plantes hôtes environnantes, ont été immédiatement arrachés et détruits.

iii) *Tomato ringspot virus* [ToRSV]:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie certifiée sont produits dans des zones reconnues exemptes du ToRSV, ou
- aucun symptôme du ToRSV n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie certifiée du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été immédiatement arrachées et détruites.

e) Catégorie CAC

Échantillonnages et analyses

En cas de doutes quant à la présence d'ORNQ figurant aux annexes I et II, il est procédé à des échantillonnages et à des analyses.

Prescriptions relatives au site de production, au lieu de production ou à la zone

i) *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC sont produits dans des zones reconnues exemptes de *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider, ou
- aucun symptôme de *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites, ou

- des symptômes de *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider ont été observés sur 2 % au maximum des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites et un échantillon représentatif des matériels de multiplication et des plantes fruitières asymptomatiques restants dans les lots dans lesquels des matériels de multiplication et des plantes fruitières symptomatiques ont été trouvés a été analysé et déclaré exempt de *Candidatus Phytoplasma mali* Seemüller & Schneider.

ii) *Erwinia amylovora* (Burrill) Winslow *et al.*:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC sont produits dans des zones reconnues exemptes d'*Erwinia amylovora* (Burrill) Winslow *et al.*, ou
- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production ont été inspectés au cours de la dernière saison végétative complète, et tous les matériels de multiplication et les plantes fruitières présentant des symptômes d'*Erwinia amylovora* (Burrill) Winslow *et al.*, ainsi que toutes les plantes hôtes environnantes, ont été immédiatement arrachés et détruits.

iii) *Tomato ringspot virus* [ToRSV]:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC sont produits dans des zones reconnues exemptes du ToRSV, ou
- aucun symptôme du ToRSV n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été immédiatement arrachées et détruites, ou
- des symptômes du ToRSV ont été observés sur 2 % au maximum des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et ces plantes symptomatiques ont été immédiatement arrachées et détruites. »

2° Le point 11° est remplacé par le texte suivant :

« 11. ***Prunus armeniaca* L., *Prunus avium* L., *Prunus cerasifera* Ehrh., *Prunus cerasus* L., *Prunus domestica* L., *Prunus dulcis* (Miller) Webb, *Prunus persica* (L.) Batsch et *Prunus salicina* Lindley**

a) Catégorie initiale

Inspections visuelles

Des inspections visuelles sont effectuées deux fois par an en ce qui concerne *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider, le virus de la sharka, *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.* et *Pseudomonas syringae* pv. *persicae* (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie [*Prunus persica* (L.) Batsch et *Prunus salicina* Lindley]. Des inspections visuelles sont effectuées une fois par an pour tous les ORNQ figurant aux annexes I et II, autres que *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider, le virus de la sharka, *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.* et *Pseudomonas syringae* pv. *persicae* (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie.

Échantillonnages et analyses

Les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale de *Prunus armeniaca* L., *Prunus avium* L., *Prunus cerasus* L., *Prunus domestica* L. et *Prunus dulcis* (Miller) Webb proviennent de plantes mères qui ont été analysées au cours de la saison végétative précédente et déclarées exemptes du virus de la sharka.

Les porte-greffes initiaux de *Prunus cerasifera* Ehrh. et *Prunus domestica* L. proviennent de plantes mères qui ont été analysées au cours de la saison végétative précédente et déclarées exemptes du virus de la sharka. Les porte-greffes initiaux de *Prunus cerasifera* Ehrh. et de *Prunus domestica* L. proviennent de plantes mères qui ont été analysées au cours des cinq saisons végétatives précédentes et déclarées exemptes de *Candidatus* Phytoplasma *prunorum* Seemüller & Schneider.

Chaque plante mère initiale portant des fleurs est échantillonnée et analysée un an après son acceptation en tant que plante mère initiale, puis tous les ans, en vue de la recherche du virus du rabougrissement du prunier et du virus des taches annulaires nécrotiques des *Prunus*. Dans le cas de *Prunus persica*, chaque plante mère initiale portant des fleurs est échantillonnée un an après son acceptation en tant que plante mère initiale et analysée en vue de la recherche du viroïde de la mosaïque latente du pêcher.

Les arbres plantés spécialement à des fins de pollinisation et, s'il y a lieu, les principaux arbres pollinisateurs situés dans les environs sont échantillonnés et analysés en vue de la recherche du virus du rabougrissement du prunier et du virus des taches annulaires nécrotiques des *Prunus*.

Chaque plante mère initiale est échantillonnée cinq ans après son acceptation en tant que plante mère initiale, puis tous les cinq ans, et analysée en vue de la recherche de *Candidatus* Phytoplasma *prunorum* Seemüller & Schneider et du virus de la sharka.

Chaque plante mère initiale est échantillonnée dix ans après son acceptation en tant que plante mère initiale, puis tous les dix ans, et analysée en vue de la recherche d'ORNQ figurant à l'annexe II, autres que le virus du rabougrissement du prunier, le virus de la sharka et le virus des taches annulaires nécrotiques des *Prunus*, nuisibles à l'espèce, et en cas de doutes quant à la présence d'ORNQ figurant à l'annexe I. Une partie représentative de plantes mères initiales est échantillonnée et analysée en cas de doutes quant à la présence de *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.*

Prescriptions relatives au site de production, au lieu de production ou à la zone

Lorsque, par dérogation, il est permis de produire des matériels initiaux dans un champ non protégé des insectes, conformément à la décision d'exécution (UE) 2017/925 de la Commission, les prescriptions suivantes s'appliquent en ce qui concerne *Candidatus* Phytoplasma *prunorum* Seemüller & Schneider, le virus de la sharka, *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.*, *Pseudomonas syringae* pv. *persicae* (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie et *Tomato ringspot virus*:

i) *Candidatus* Phytoplasma *prunorum* Seemüller & Schneider:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale sont produits dans des zones reconnues exemptes de *Candidatus* Phytoplasma *prunorum* Seemüller & Schneider, ou

- aucun symptôme de *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites, ou
 - les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale du site de production sont isolés des autres plantes hôtes. La distance d'isolement du site de production dépend de la situation régionale, du type de matériels de multiplication, de la présence de *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider dans la zone concernée ainsi que des risques qui y sont associés, tels que déterminés par les autorités compétentes sur la base d'une inspection;
- ii) virus de la sharka:
- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale sont produits dans des zones reconnues exemptes du virus de la sharka, ou
 - aucun symptôme du virus de la sharka n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites, ou
 - les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale du site de production sont isolés des autres plantes hôtes. La distance d'isolement du site de production dépend de la situation régionale, du type de matériels de multiplication, de la présence du virus de la sharka dans la zone concernée, ainsi que des risques qui y sont associés, tels que déterminés par les autorités compétentes sur la base d'une inspection;
- iii) *Pseudomonas syringae* pv. *persicae* (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie:
- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale sont produits dans des zones reconnues exemptes de *Pseudomonas syringae* pv. *persicae* (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie, ou
 - aucun symptôme de *Pseudomonas syringae* pv. *persicae* (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites;
- iv) *Tomato ringspot virus* [ToRSV]:
- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale sont produits dans des zones reconnues exemptes du ToRSV, ou
 - aucun symptôme du ToRSV n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes

les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été immédiatement arrachées et détruites;

v) *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.*:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale sont produits dans des zones reconnues exemptes de *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.*, ou
- aucun symptôme de *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.* n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites.

b) Catégorie de base, catégorie certifiée et catégorie CAC

Inspections visuelles

Des inspections visuelles sont effectuées une fois par an.

c) Catégorie de base

Échantillonnages et analyses

i) Plantes mères ayant été entretenues dans des installations à l'épreuve des insectes

Une partie représentative de plantes mères de base est échantillonnée et analysée tous les trois ans en vue de la recherche du virus du rabougrissement du prunier, du virus des taches annulaires nécrotiques des *Prunus* et du virus de la sharka. Une partie représentative de plantes mères de base est échantillonnée tous les dix ans et analysée en vue de la recherche de *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider.

ii) Plantes mères n'ayant pas été entretenues dans des installations à l'épreuve des insectes

Une partie représentative de plantes mères de base, autres que celles destinées à la production de porte-greffes, est échantillonnée chaque année et analysée en vue de la recherche du virus de la sharka, de telle sorte que la totalité des plantes soient analysées dans un laps de temps de dix ans.

Une partie représentative de plantes mères de base destinées à la production de porte-greffes est échantillonnée chaque année et analysée en vue de la recherche du virus de la sharka et déclarée exempte de cet ORNQ.

Une partie représentative de plantes mères de base de *Prunus domestica* L. destinées à la production de porte-greffes doit être échantillonnée et analysée au cours des cinq saisons végétatives précédentes en vue de la recherche de *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider et déclarée exempte de cet ORNQ.

Une partie représentative de plantes mères de base est échantillonnée et analysée en cas de doutes quant à la présence de *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.*

Une partie représentative de plantes mères de base est échantillonnée et analysée tous les vingt ans sur la base d'une évaluation du risque d'infection de ces plantes en vue de la recherche de *Tomato ringspot virus*.

Une partie représentative de plantes mères de base est échantillonnée et analysée tous les dix ans sur la base d'une évaluation du risque d'infection de ces plantes en vue de la recherche d'ORNQ figurant à l'annexe II, autres que *Candidatus* Phytoplasma *prunorum* Seemüller & Schneider, le virus du rabougrissement du prunier, le virus des taches annulaires nécrotiques des *Prunus*, le virus de la sharka et *Tomato ringspot virus*, et en cas de doutes quant à la présence d'ORNQ figurant à l'annexe I.

- Plantes mères portant des fleurs

Une partie représentative de plantes mères de base portant des fleurs est échantillonnée chaque année et analysée sur la base d'une évaluation du risque d'infection de ces plantes en vue de la recherche de *Candidatus* Phytoplasma *prunorum* Seemüller & Schneider, du virus du rabougrissement du prunier et du virus des taches annulaires nécrotiques des *Prunus*.

Dans le cas de *Prunus persica* (L.) Batsch, une partie représentative de plantes mères de base portant des fleurs est échantillonnée chaque année et analysée sur la base d'une évaluation du risque d'infection de ces plantes en vue de la recherche du viroïde de la mosaïque latente du pêcher.

Une partie représentative d'arbres plantés spécialement à des fins de pollinisation et, s'il y a lieu, les principaux arbres pollinisateurs situés dans les environs sont échantillonnés et analysés sur la base d'une évaluation du risque d'infection de ces plantes en vue de la recherche du virus du rabougrissement du prunier et du virus des taches annulaires nécrotiques des *Prunus*.

- Plantes mères ne portant pas de fleurs

Une partie représentative de plantes mères de base ne portant pas de fleurs et n'ayant pas été entretenues dans des installations à l'épreuve des insectes est échantillonnée et analysée tous les trois ans sur la base d'une évaluation du risque d'infection de ces plantes en vue de la recherche du virus du rabougrissement du prunier, du virus des taches annulaires nécrotiques des *Prunus* et de *Candidatus* Phytoplasma *prunorum* Seemüller & Schneider.

d) Catégorie certifiée

Échantillonnages et analyses

- i) Plantes mères ayant été entretenues dans des installations à l'épreuve des insectes

Une partie représentative de plantes mères certifiées est échantillonnée tous les cinq ans et analysée en vue de la recherche du virus du rabougrissement du prunier, du virus des taches annulaires nécrotiques des *Prunus* et du virus de la sharka, de telle sorte que la totalité des plantes soient analysées dans un laps de temps de quinze ans. Une partie représentative de plantes mères certifiées est échantillonnée tous les quinze ans et analysée en vue de la recherche de *Candidatus* Phytoplasma *prunorum* Seemüller & Schneider.

- ii) Plantes mères n'ayant pas été entretenues dans des installations à l'épreuve des insectes

Une partie représentative de plantes mères certifiées est échantillonnée tous les trois ans et analysée en vue de la recherche du virus de la sharka,

de telle sorte que la totalité des plantes soient analysées dans un laps de temps de quinze ans.

Une partie représentative de plantes mères certifiées destinées à la production de porte- greffes est échantillonnée chaque année et analysée en vue de la recherche du virus de la sharka et déclarée exempte de cet ORNQ. Une partie représentative de plantes mères certifiées de *Prunus cerasifera* Ehrh. et de *Prunus domestica* L. destinées à la production de porte-greffes a été échantillonnée au cours des cinq saisons végétatives précédentes et analysée en vue de la recherche de *Candidatus* Phytoplasma *prunorum* Seemüller & Schneider et déclarée exempte de cet ORNQ.

Une partie représentative de plantes mères certifiées est échantillonnée et analysée en cas de doutes quant à la présence de *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.*

Une partie représentative de plantes mères certifiées est échantillonnée tous les vingt ans et analysée sur la base d'une évaluation du risque d'infection de ces plantes en vue de la recherche de *Tomato ringspot virus*.

Une partie représentative de plantes mères certifiées est échantillonnée tous les quinze ans et analysée sur la base d'une évaluation du risque d'infection de ces plantes en vue de la recherche d'ORNQ figurant à l'annexe II, autres que *Candidatus* Phytoplasma *prunorum* Seemüller & Schneider, le virus du rabougrissement du prunier, le virus des taches annulaires nécrotiques des *Prunus*, le virus de la sharka et *Tomato ringspot virus*, et en cas de doutes quant à la présence d'ORNQ figurant à l'annexe I.

- Plantes mères portant des fleurs

Une partie représentative de plantes mères certifiées portant des fleurs est échantillonnée chaque année et analysée sur la base d'une évaluation du risque d'infection de ces plantes en vue de la recherche de *Candidatus* Phytoplasma *prunorum* Seemüller & Schneider, du virus du rabougrissement du prunier et du virus des taches annulaires nécrotiques des *Prunus*. Dans le cas de *Prunus persica* (L.) Batsch, une partie représentative de plantes mères certifiées portant des fleurs est échantillonnée chaque année et analysée sur la base d'une évaluation du risque d'infection de ces plantes en vue de la recherche du viroïde de la mosaïque latente du pêcher.

Une partie représentative d'arbres plantés spécialement à des fins de pollinisation et, s'il y a lieu, les principaux arbres pollinisateurs situés dans les environs sont échantillonnés et analysés sur la base d'une évaluation du risque d'infection de ces plantes en vue de la recherche du virus du rabougrissement du prunier et du virus des taches annulaires nécrotiques des *Prunus*.

- Plantes mères ne portant pas de fleurs

Une partie représentative de plantes mères certifiées ne portant pas de fleurs et n'ayant pas été entretenues dans des installations à l'épreuve des insectes est échantillonnée tous les trois ans et analysée sur la base d'une évaluation du risque d'infection de ces plantes en vue de la recherche de *Candidatus* Phytoplasma *prunorum* Seemüller & Schneider, du virus du rabougrissement du prunier et du virus des taches annulaires nécrotiques des *Prunus*.

e) Catégories de base et certifiée

Prescriptions relatives au site de production, au lieu de production ou à la zone

i) *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières des catégories de base et certifiée sont produits dans des zones reconnues exemptes de *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider, ou
- aucun symptôme de *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières des catégories de base et certifiée du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites, ou
- des symptômes de *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider ont été observés sur 1 % au maximum des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie certifiée du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et ces matériels de multiplication et ces plantes fruitières, de même que toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate, ont été arrachés et immédiatement détruits, et un échantillon représentatif des matériels de multiplication et des plantes fruitières asymptomatiques restants dans les lots dans lesquels des plantes symptomatiques ont été trouvées a été analysé et déclaré exempt de *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider;

ii) virus de la sharka:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières des catégories de base et certifiée sont produits dans des zones reconnues exemptes du virus de la sharka, ou
- aucun symptôme du virus de la sharka n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières des catégories de base et certifiée du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites, ou
- des symptômes du virus de la sharka ont été observés sur 1 % au maximum des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie certifiée du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et ces matériels de multiplication et ces plantes fruitières, de même que toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate, ont été arrachés et immédiatement détruits, et un échantillon représentatif des matériels de multiplication et des plantes fruitières asymptomatiques restants dans les lots dans lesquels des plantes symptomatiques ont été trouvées a été analysé et déclaré exempt du virus de la sharka;

iii) *Pseudomonas syringae* pv. *persicae* (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières des catégories de base et certifiée sont produits dans des zones reconnues exemptes de *Pseudomonas syringae* pv. *persicae* (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie, ou

- aucun symptôme de *Pseudomonas syringae* pv. *persicae* (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières des catégories de base et certifiée du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites, ou
- des symptômes de *Pseudomonas syringae* pv. *persicae* (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie ont été observés sur 2 % au maximum des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie certifiée du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et ces matériels de multiplication et ces plantes fruitières, de même que toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate, ont été arrachés et immédiatement détruits ;

iv) *Tomato ringspot virus* [ToRSV]:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières des catégories de base et certifiée sont produits dans des zones reconnues exemptes du ToRSV, ou
- aucun symptôme du ToRSV n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières des catégories de base et certifiée du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été immédiatement arrachées et détruites;

v) *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.*:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières des catégories de base et certifiée sont produits dans des zones reconnues exemptes de *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.*, ou
- aucun symptôme de *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.* n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières des catégories de base et certifiée du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites, ou
- des symptômes de *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.* ont été observés sur 2 % au maximum des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie certifiée du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et ces matériels de multiplication et ces plantes fruitières, de même que toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate, ont été arrachés et immédiatement détruits.

f) Catégorie CAC

Échantillonnages et analyses

Les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC proviennent d'une source identifiée de matériels dont une partie représentative a été échantillonnée et analysée au cours des trois saisons végétatives précédentes et déclarée exempte du virus de la sharka.

Les porte-greffes CAC de *Prunus cerasifera* Ehrh. et de *Prunus domestica* L. proviennent d'une source identifiée de matériels dont une partie représentative a été échantillonnée et analysée au cours des cinq dernières années et

déclarée exempte de *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider et du virus de la sharka.

En cas de doutes quant à la présence de *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.*, il est procédé à un échantillonnage et à une analyse d'une partie représentative de matériels de multiplication et de plantes fruitières de la catégorie CAC.

Une partie représentative de plantes fruitières de la catégorie CAC ne présentant aucun symptôme du virus de la sharka lors d'une inspection visuelle est échantillonnée et analysée sur la base d'une évaluation du risque d'infection de ces plantes fruitières en vue de la recherche de cet ORNQ et lorsque des plantes symptomatiques sont situées à proximité immédiate.

À la suite de la détection, par inspection visuelle, de matériels de multiplication et de plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production présentant des symptômes de *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider, une partie représentative des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie CAC asymptomatiques restants dans les lots dans lesquels des matériels de multiplication et des plantes fruitières symptomatiques ont été trouvés est échantillonnée et analysée en vue de la recherche de *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider.

L'échantillonnage et l'analyse sont effectués en cas de doutes quant à la présence d'ORNQ figurant aux annexes I et II, autres que *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider et que le virus de la sharka.

Prescriptions relatives au site de production, au lieu de production ou à la zone

i) *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC sont produits dans des zones reconnues exemptes de *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider, ou
- aucun symptôme de *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites, ou
- des symptômes de *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider ont été observés sur 1 % au maximum des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et ces matériels de multiplication et ces plantes fruitières, de même que toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate, ont été arrachés et immédiatement détruits, et un échantillon représentatif des matériels de multiplication et des plantes fruitières asymptomatiques restants dans les lots dans lesquels des plantes symptomatiques ont été trouvées a été analysé et déclaré exempt de *Candidatus Phytoplasma prunorum* Seemüller & Schneider.

ii) Virus de la sharka:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC sont produits dans des zones reconnues exemptes du virus de la sharka, ou

- aucun symptôme du virus de la sharka n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites, ou
- des symptômes du virus de la sharka ont été observés sur 1 % au maximum des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et ces matériels de multiplication et ces plantes fruitières, de même que toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate, ont été arrachés et immédiatement détruits, et un échantillon représentatif des matériels de multiplication et des plantes fruitières asymptomatiques restants dans les lots dans lesquels des matériels de multiplication et des plantes fruitières symptomatiques ont été trouvés a été analysé et déclaré exempt du virus de la sharka.

iii) *Pseudomonas syringae* pv. *persicae* (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC sont produits dans des zones reconnues exemptes de *Pseudomonas syringae* pv. *persicae* (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie, ou
- aucun symptôme de *Pseudomonas syringae* pv. *persicae* (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites, ou
- des symptômes de *Pseudomonas syringae* pv. *persicae* (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie ont été observés sur 2 % au maximum des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et ces matériels de multiplication et ces plantes fruitières, de même que toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate, ont été arrachés et immédiatement détruits.

iv) *Tomato ringspot virus* [ToRSV]:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC sont produits dans des zones reconnues exemptes du ToRSV, ou
- aucun symptôme du ToRSV n'a été observé sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites, ou
- des symptômes du ToRSV ont été observés sur 2 % au maximum des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et ces plantes symptomatiques ont été immédiatement arrachées et détruites.

v) *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin et al.:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC sont produits dans des zones reconnues exemptes de *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.*, ou
- aucun symptôme de *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.* n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites, ou
- des symptômes de *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* (Smith) Vauterin *et al.* ont été observés sur 2 % au maximum des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et ces matériels de multiplication et ces plantes fruitières, de même que toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate, ont été arrachés et immédiatement détruits. »

3° Le point 14° est remplacé par le texte suivant :

« **14. Rubus L.**

a) Catégorie initiale

Inspections visuelles

Des inspections visuelles sont effectuées deux fois par an.

Échantillonnages et analyses

Chaque plante mère initiale est échantillonnée et analysée deux ans après son acceptation en tant que plante mère initiale, puis tous les deux ans, en vue de la recherche d'ORNQ figurant à l'annexe II, et en cas de doutes quant à la présence d'ORNQ figurant à l'annexe I.

Prescriptions relatives au site de production, au lieu de production ou à la zone

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale sont produits dans des zones reconnues exemptes des virus figurant à l'annexe II pour *Rubus* L., ou
- aucun symptôme des ORNQ figurant à l'annexe II pour *Rubus* L. n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites.

b) Catégorie de base

Inspections visuelles

Pour les matériels de multiplication et les plantes fruitières cultivées en plein champ ou en pot, des inspections visuelles sont effectuées deux fois par an.

Pour les matériels de multiplication et les plantes fruitières obtenus par micropropagation qui sont entretenus pendant moins de trois mois, une seule inspection visuelle est requise au cours de cette période.

Échantillonnages et analyses

L'échantillonnage et l'analyse sont effectués si, lors d'une inspection visuelle, les symptômes du virus de la mosaïque de l'arabette, du virus des taches annulaires du framboisier, du virus des taches annulaires latentes du fraisier, du virus des

anneaux noirs de la tomate et de *Tomato ringspot virus* ne sont pas clairs. L'échantillonnage et l'analyse sont effectués en cas de doutes quant à la présence d'ORNQ figurant aux annexes I et II, autres que le virus de la mosaïque de l'arabette, le virus des taches annulaires du framboisier, le virus des taches annulaires latentes du fraisier, le virus des anneaux noirs de la tomate et *Tomato ringspot virus*.

Prescriptions relatives au site de production, au lieu de production ou à la zone

- i) En cas de résultat d'analyse positif pour les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie de base présentant des symptômes du virus de la mosaïque de l'arabette, du virus des taches annulaires du framboisier, du virus des taches annulaires latentes du fraisier, du virus des anneaux noirs de la tomate et de *Tomato ringspot virus*, les matériels de multiplication et les plantes fruitières concernés sont arrachés et immédiatement détruits.
- ii) Prescriptions pour les ORNQ autres que le virus de la mosaïque de l'arabette, le virus des taches annulaires du framboisier, le virus des taches annulaires latentes du fraisier, le virus des anneaux noirs de la tomate et *Tomato ringspot virus*

Le pourcentage de matériels de multiplication et de plantes fruitières de la catégorie de base du site de production présentant, au cours de la dernière saison végétative complète, des symptômes de chacun des ORNQ suivants ne dépasse pas:

- 0,1 % dans le cas de:

Agrobacterium spp. Conn, et

Rhodococcus fascians Tilford, et ces matériels de multiplication et ces plantes fruitières, ainsi que toutes les plantes hôtes environnantes, ont été arrachés et détruits.

- iii) Prescriptions pour tous les virus

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie de base sont produits dans des zones reconnues exemptes des virus figurant à l'annexe II pour *Rubus* L., ou
- aucun symptôme des virus figurant à l'annexe II pour *Rubus* L. n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie initiale du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été immédiatement arrachées et détruites, ou
- des symptômes de tous les virus figurant aux annexes I et II ont été observés sur 0,25 % au maximum des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie de base du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et ces matériels de multiplication et ces plantes fruitières, de même que toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate, ont été arrachés et immédiatement détruits.

c) Catégorie certifiée

Inspections visuelles

Des inspections visuelles sont effectuées une fois par an.

Échantillonnages et analyses

L'échantillonnage et l'analyse sont effectués si, lors d'une inspection visuelle, les symptômes du virus de la mosaïque de l'arabette, du virus des taches annulaires

du framboisier, du virus des taches annulaires latentes du fraisier, du virus des anneaux noirs de la tomate et de *Tomato ringspot virus* ne sont pas clairs. L'échantillonnage et l'analyse sont effectués en cas de doutes quant à la présence d'ORNQ figurant aux annexes I et II, autres que le virus de la mosaïque de l'arabette, le virus des taches annulaires du framboisier, le virus des taches annulaires latentes du fraisier, le virus des anneaux noirs de la tomate et *Tomato ringspot virus*.

Prescriptions relatives au site de production, au lieu de production ou à la zone

- i) En cas de résultat d'analyse positif pour les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie certifiée présentant des symptômes du virus de la mosaïque de l'arabette, du virus des taches annulaires du framboisier, du virus des taches annulaires latentes du fraisier, du virus des anneaux noirs de la tomate et de *Tomato ringspot virus*, les matériels de multiplication et les plantes fruitières concernés sont arrachés et immédiatement détruits.
- ii) Prescriptions pour les ORNQ autres que le virus de la mosaïque de l'arabette, le virus des taches annulaires du framboisier, le virus des taches annulaires latentes du fraisier, le virus des anneaux noirs de la tomate et *Tomato ringspot virus*

Le pourcentage de matériels de multiplication et de plantes fruitières de la catégorie certifiée du site de production présentant, au cours de la dernière saison végétative complète, des symptômes de chacun des ORNQ suivants ne dépasse pas:

- 0,5 % dans le cas de *Resseliella theobaldi* Barnes,
- 0,1 % dans le cas de:

Agrobacterium spp. Conn, et

Rhodococcus fascians Tilford, et ces matériels de multiplication et ces plantes fruitières, ainsi que toutes les plantes hôtes environnantes, ont été arrachés et détruits.

- iii) Prescriptions pour tous les virus:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie certifiée sont produits dans des zones reconnues exemptes des virus figurant à l'annexe II pour *Rubus* L., ou
- aucun symptôme des virus figurant à l'annexe II pour *Rubus* L. n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie certifiée du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été immédiatement arrachées et détruites, ou
- des symptômes de tous les virus figurant aux annexes I et II ont été observés sur 0,5 % au maximum des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie certifiée du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et ces matériels de multiplication et ces plantes fruitières, de même que toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate, ont été arrachés et immédiatement détruits.

d) Catégorie CAC

Inspections visuelles

Des inspections visuelles sont effectuées une fois par an.

Échantillonnages et analyses

L'échantillonnage et l'analyse sont effectués si, lors d'une inspection visuelle, les symptômes du virus de la mosaïque de l'arabette, du virus des taches annulaires du framboisier, du virus des taches annulaires latentes du fraisier, du virus des anneaux noirs de la tomate et de *Tomato ringspot virus* ne sont pas clairs. L'échantillonnage et l'analyse sont effectués en cas de doutes quant à la présence d'ORNQ figurant aux annexes I et II, autres que le virus de la mosaïque de l'arabette, le virus des taches annulaires du framboisier, le virus des taches annulaires latentes du fraisier, le virus des anneaux noirs de la tomate et *Tomato ringspot virus*.

Prescriptions relatives au site de production, au lieu de production ou à la zone

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC sont produits dans des zones reconnues exemptes des ORNQ figurant aux annexes I et II pour *Rubus* L., ou
- aucun symptôme des ORNQ figurant aux annexes I et II pour *Rubus* L. n'a été observé sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et
- en cas de symptômes du ToRSV, ceux-ci ont été observés sur 2 % au maximum des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et ces plantes symptomatiques ont été immédiatement arrachées et détruites, et
- en cas de résultat d'analyse positif pour les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC présentant des symptômes du virus de la mosaïque de l'arabette, du virus des taches annulaires du framboisier, du virus des taches annulaires latentes du fraisier, du virus des anneaux noirs de la tomate et de *Tomato ringspot virus*, les matériels de multiplication et les plantes fruitières concernés sont immédiatement arrachés et détruits. »

4° Le point 15° « *Vaccinium* L. » est remplacé par le texte suivant :

« 15. *Vaccinium* L.

a) Catégorie initiale

Inspections visuelles

Des inspections visuelles sont effectuées deux fois par an.

Échantillonnages et analyses

Chaque plante mère initiale est échantillonnée et analysée cinq ans après son acceptation en tant que plante mère initiale, puis tous les cinq ans, en vue de la recherche d'ORNQ figurant à l'annexe II, et en cas de doutes quant à la présence d'ORNQ figurant à l'annexe I.

b) Catégorie de base

Inspections visuelles

Des inspections visuelles sont effectuées deux fois par an.

Échantillonnages et analyses

En cas de doutes quant à la présence d'ORNQ figurant aux annexes I et II, il est procédé à des échantillonnages et à des analyses.

Prescriptions relatives au site de production, au lieu de production ou à la zone

i) *Agrobacterium tumefaciens* (Smith & Townsend) Conn:

- aucun symptôme d'*Agrobacterium tumefaciens* (Smith & Townsend) Conn n'a été observé sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète.

ii) *Diaporthe vaccinii* Shear:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie de base sont produits dans des zones reconnues exemptes de *Diaporthe vaccinii* Shear, ou
- aucun symptôme de *Diaporthe vaccinii* Shear n'a été observé sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète.

iii) *Exobasidium vaccinii* (Fuckel) Woronin et *Godronia cassandrae* (forme anamorphe *Topospora myrtilli*) Peck:

- le pourcentage de matériels de multiplication et de plantes fruitières de la catégorie de base du site de production présentant, au cours de la dernière saison végétative complète, des symptômes de chacun des ORNQ suivants ne dépasse pas:
 - 0,1 % dans le cas de *Godronia cassandrae* (forme anamorphe *Topospora myrtilli*) Peck,
 - 0,5 % dans le cas d'*Exobasidium vaccinii* (Fuckel) Woronin, et ces matériels de multiplication et ces plantes fruitières, ainsi que toutes les plantes hôtes environnantes, ont été arrachés et détruits.

iv) *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie de base sont produits dans des zones déclarées exemptes de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld par l'autorité compétente, conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes, ou
- aucun symptôme de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld n'a été observé, sur le site de production, sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie de base au cours du dernier cycle complet de végétation.

v) *Tobacco ringspot virus* [TRSV] et *Tomato ringspot virus* [ToRSV]:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie de base sont produits dans des zones reconnues exemptes du TRSV et du ToRSV, ou
- aucun symptôme du TRSV ou du ToRSV n'a été observé sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites.

c) Catégorie certifiée et catégorie CAC

Inspections visuelles

Des inspections visuelles sont effectuées une fois par an.

Échantillonnages et analyses

En cas de doutes quant à la présence d'ORNQ figurant aux annexes I et II, il est procédé à des échantillonnages et à des analyses.

d) Catégorie certifiée

Prescriptions relatives au site de production, au lieu de production ou à la zone

i) *Agrobacterium tumefaciens* (Smith & Townsend) Conn, *Exobasidium vaccinii* (Fuckel) Woronin et *Godronia cassandrae* (forme anamorphe *Topospora myrtilli*) Peck:

- le pourcentage de matériels de multiplication et de plantes fruitières de la catégorie certifiée du site de production présentant, au cours de la dernière saison végétative complète, des symptômes de chacun des ORNQ suivants ne dépasse pas:

- 0,5 % dans le cas de:

Agrobacterium tumefaciens (Smith & Townsend) Conn,

Godronia cassandrae (forme anamorphe *Topospora myrtilli*) Peck,

- 1 % dans le cas d'*Exobasidium vaccinii* (Fuckel) Woronin, et ces matériels de multiplication et ces plantes fruitières, ainsi que toutes les plantes hôtes environnantes, ont été arrachés et détruits.

ii) *Diaporthe vaccinii* Shear:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie certifiée sont produits dans des zones reconnues exemptes de *Diaporthe vaccinii* Shear, ou
- aucun symptôme de *Diaporthe vaccinii* Shear n'a été observé sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète.

iii) *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie certifiée sont produits dans des zones déclarées exemptes de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld par l'autorité compétente, conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes, ou
- aucun symptôme de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld n'a été observé, sur le site de production, sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie certifiée au cours du dernier cycle complet de végétation,

ou

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie certifiée présentant des symptômes de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld sur le site de production et tous les végétaux situés dans un rayon de 2 m des matériels de multiplication et des plantes fruitières symptomatiques sont arrachés et détruits, y compris la terre adhérente,

et

- pour tous les végétaux situés dans un rayon de 10 m des matériels de multiplication et des plantes fruitières symptomatiques et pour tous les matériels de multiplication et plantes fruitières restants du lot contaminé:
- dans les trois mois suivant la détection de matériels de multiplication et de plantes fruitières symptomatiques, aucun symptôme de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld n'est observé sur ces matériels de multiplication et plantes fruitières au cours d'au moins

deux inspections effectuées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible et, au cours de ces trois mois, aucun traitement visant à supprimer les symptômes de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld n'est appliqué, et

- après ces trois mois:
 - aucun symptôme de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld n'est observé, sur le site de production, sur ces matériels de multiplication et plantes fruitières, ou
 - un échantillon représentatif de ces matériels de multiplication et plantes fruitières à déplacer a été analysé et déclaré exempt de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld,

et

- pour tous les autres matériels de multiplication et plantes fruitières sur le site de production:
 - aucun symptôme de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld n'est observé, sur le site de production, sur ces matériels de multiplication et plantes fruitières, ou
 - un échantillon représentatif de ces matériels de multiplication et plantes fruitières à déplacer a été analysé et déclaré exempt de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld.

iv) *Tobacco ringspot virus* [TRSV] et *Tomato ringspot virus* [ToRSV]:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie de base sont produits dans des zones reconnues exemptes du TRSV et du ToRSV, ou
- aucun symptôme du TRSV et du ToRSV n'a été observé sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été arrachées et immédiatement détruites.

e) Catégorie CAC

Prescriptions relatives au site de production, au lieu de production ou à la zone

i) *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC sont produits dans des zones déclarées exemptes de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld par l'autorité compétente, conformément aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires pertinentes, ou
- aucun symptôme de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld n'a été observé, sur le site de production, sur les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC au cours du dernier cycle complet de végétation,

ou

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC présentant des symptômes de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld sur le site de production et tous les végétaux situés dans un rayon de 2 m des matériels de multiplication et des plantes fruitières symptomatiques sont arrachés et détruits, y compris la terre adhérente, et

- pour tous les végétaux situés dans un rayon de 10 m des matériels de multiplication et des plantes fruitières symptomatiques et pour tous les matériels de multiplication et plantes fruitières restants du lot contaminé:
- dans les trois mois suivant la détection de matériels de multiplication et de plantes fruitières symptomatiques, aucun symptôme de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld n'est observé sur ces matériels de multiplication et plantes fruitières au cours d'au moins deux inspections effectuées à des moments opportuns pour détecter l'organisme nuisible et, au cours de ces trois mois, aucun traitement visant à supprimer les symptômes de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld n'est appliqué, et après ces trois mois:
 - aucun symptôme de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld n'est observé, sur le site de production, sur ces matériels de multiplication et plantes fruitières, ou
 - un échantillon représentatif de ces matériels de multiplication et plantes fruitières à déplacer a été analysé et déclaré exempt de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld,

et

- pour tous les autres matériels de multiplication et plantes fruitières sur le site de production:
 - aucun symptôme de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld n'est observé, sur le site de production, sur ces matériels de multiplication et plantes fruitières, ou
 - un échantillon représentatif de ces matériels de multiplication et plantes fruitières à déplacer a été analysé et déclaré exempt de *Phytophthora ramorum* (isolats de l'UE) Werres, De Cock & Man in 't Veld.

ii) *Tobacco ringspot virus* [TRSV] et *Tomato ringspot virus* [ToRSV]:

- les matériels de multiplication et les plantes fruitières de la catégorie CAC sont produits dans des zones reconnues exemptes du TRSV et du ToRSV, ou
- aucun symptôme du TRSV et du ToRSV n'a été observé sur le site de production au cours de la dernière saison végétative complète et toutes les plantes symptomatiques situées à proximité immédiate ont été immédiatement arrachées et détruites, ou
- des symptômes du TRSV et du ToRSV ont été observés sur 2 % au maximum des matériels de multiplication et des plantes fruitières de la catégorie CAC du site de production au cours de la dernière saison végétative complète, et ces plantes symptomatiques ont été arrachées immédiatement et détruites. »

Art. 4. Le ministre ayant l'Agriculture dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.